

**APPEL A CANDIDATURES**  
**Attaché temporaire de recherche et d'enseignement (ATER)**

**Objet : Recrutement d'un attaché temporaire de recherche et d'enseignement**

**Réf. :** Décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur

**1. Profil de poste**

Département EUROPE / Équipe de recherche CERLOM

**Intitulé : ATER en ethnomusicologie de l'Europe**

**Profil de l'emploi :**

Peuvent faire acte de candidature les personnes suivantes :

- **Étudiant sur le point de terminer un doctorat** et si le directeur de thèse peut attester que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an.

**Durée :** 1 an maximum renouvelable une fois pour la même durée si les travaux de recherche le justifient.

- **Titulaire d'un Doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches (HDR)** et engagement à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

**Durée :** 1 an renouvelable une fois pour la même durée.

- **Moniteur de l'enseignement supérieur** titulaire d'un doctorat, s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

**Durée :** 1 an renouvelable une fois, si l'intéressé est âgé de moins de 33 ans.

- **Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère** ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche **pendant au moins deux ans**, titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger admis en dispense du doctorat par la commission de spécialistes compétente. La dispense n'est accordée que pour l'année et le recrutement aux titres desquels la candidature est présentée.

**Durée :** 3 ans maximum renouvelable une fois pour une durée d'un an.

- **Fonctionnaire titulaire ou stagiaire de catégorie A** inscrit en vue de la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches (HDR), ou déjà titulaire de l'un de ces deux diplômes et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur (**par voie de disponibilité**)

**2. Conditions de recrutement**

Le ou la candidat(e) travaillera en collaboration avec le responsable de chaque niveau et assurera un service annuel en présence des étudiants de 192 heures de travaux dirigés ou toute combinaison équivalente.

L'ATER Ethnomusicologie de l'Europe viendra consolider les enseignements sur les musiques du monde et la performance dans une double perspective, à la fois esthétique et anthropologique, en lien direct avec les langues et cultures étudiées à l'INALCO.

L'enseignant-chercheur recruté sera rattaché au département Europe dans lequel ces enseignements sont proposés dès la L2 (EC "Ethnomusicologie de l'Europe centrale et orientale" et "Histoire de la musique en Europe centrale et orientale"). Il interviendra également en Master dans l'UE3 de la discipline ARL (EC "Métrique comparée" au S8 et "Musique et identités" au S9) de sorte que ces enseignements profitent à l'ensemble des départements de l'INALCO et à d'autres disciplines et parcours thématiques, en particulier l'anthropologie. L'initiation à la pratique du terrain, commune à l'anthropologie générale et à l'ethnomusicologie, notamment à travers le travail de collecte, renforcera le parcours sur les arts du monde en licence, connecté aux autres parcours proposés : il interviendra dans ce cadre en L2 dans l'EC "Initiation aux arts du monde", ainsi qu'en L3 dans les EC "La chanson : texte et performance" (S5) et "Des musiques traditionnelles aux musiques actuelles : approches ethnomusicologiques" (S6).

L'ATER Ethnomusicologie de l'Europe (sections 18 Arts et 20 Anthropologie du CNU) viendra renforcer les travaux de recherche du CERLOM sur les arts de la parole. Le candidat recruté devra travailler sur au moins l'une des aires géoculturelles étudiées à l'INALCO et être en mesure d'en traiter les sources dans au moins une des langues enseignées au département Europe de l'INALCO. Il devra en outre être familier du travail de terrain ethnomusicologique de collecte et de transcription des musiques vocales et instrumentales traditionnelles et actuelles.

## Recrutement prévu pour le 1<sup>er</sup> septembre 2024

### 3. Rémunération

calculée sur la base de l'indice brut 513 (indice majoré 446), soit 2 261,42 € bruts mensuels auquel s'ajoute une prime de recherche et d'enseignement d'un montant annuel brut de 1 304,06 euros le cas échéant, le remboursement des transports à hauteur de 59.40 € et une participation de 15 € à la mutuelle santé.

### 4. Dossier de candidature

Merci d'envoyer un CV avec une lettre de motivation par voie électronique à l'attention des co-directrices du département Europe : mesdames Outi Duvallon : [outi.duvallon@inalco.fr](mailto:outi.duvallon@inalco.fr) et Cécile Folschweiller : [cecile.folschweiller@inalco.fr](mailto:cecile.folschweiller@inalco.fr) et Du directeur du CERLOM, monsieur Stéphane Sawas [stephane.sawas@inalco.fr](mailto:stephane.sawas@inalco.fr) **avant le 10 mai 2024.**

**Si vous êtes retenu**, le dossier de candidature devra être complété des pièces listées ci-après en fonction de votre statut :

#### **Fonctionnaire de catégorie A (Art. 2.1)**

- Une copie de l'arrêté de nomination (pour les stagiaires) ou de titularisation ;
- Une copie du dernier arrêté d'affectation ;
- Le cas échéant, une copie de l'arrêté de détachement
- L'inscription à la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches ou, pour les titulaires du doctorat l'engagement à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur;
- Une demande de disponibilité pour les titulaires ou de congé sans traitement pour les stagiaires

#### **Allocataire d'enseignement et de recherche titulaire du doctorat et ayant cessé d'exercer ses fonctions depuis moins d'un an (Art. 2.2)**

- Une copie du diplôme de doctorat ;
- Une copie du contrat d'allocataire d'enseignement et de recherche ;
- L'engagement à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur.

#### **Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère titulaire du doctorat (Art.3)**

Toutes les pièces doivent être traduites en français

- Une pièce attestant de votre qualité d'enseignant ou de chercheur pendant deux ans, dans un établissement étranger d'enseignement ou de recherche ;
- Une copie du diplôme de doctorat ou d'un titre ou diplôme équivalent ;
- Une copie du dernier contrat de travail si vous avez exercé une activité dans un établissement d'enseignement et de recherche en France.

#### **Moniteur titulaire du doctorat (Art. 4)**

- Une copie du contrat de moniteur ;
- Une copie du diplôme de doctorat ;
- L'engagement à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur

#### **Etudiant devant soutenir une thèse dans un délai d'un an (Art. 5)**

- L'inscription à la préparation d'un doctorat ;
- L'attestation du directeur de thèse indiquant que la thèse sera soutenue dans un délai d'un an
- Une copie du dernier contrat de travail si vous avez exercé une activité dans la fonction publique.

#### **Titulaire du doctorat ou d'une habilitation à diriger les recherches s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur (Art. 6)**

- Une copie du diplôme ;
- Une copie du dernier contrat de travail si vous avez exercé une activité dans la fonction publique ;
- L'engagement à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur